

Poivre effrayé de la quantité de lettres de change qu'il doit tirer chaque mois

Le 31 août 1771 – Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/29, f°59
=====

Lettres de change
N°32

A l'Isle de France le 31 août 1771

Monseigneur,

Je ne vois jamais partir de vaisseau pour France sans être effrayé par la quantité de lettres de change tirées sur le Trésor des Colonies, que le bâtiment emporte. Quelque précaution que je puisse prendre pour diminuer chaque mois la quantité de ces lettres, je suis toujours emporté, malgré moi, au-delà du terme et des sommes auxquelles je désirerais pouvoir me borner.

Suivant l'article VI de l'édit du mois de juillet 1768 portant création de deux millions de livres tournois en papier monnaie, je suis tenu de faire expédier le dernier jour de chaque mois aux porteurs des papiers monnaie, une ou plusieurs lettres de change sur les trésoriers généraux des Colonies. Si je refusais de faire expédier les dites lettres de change, aux termes de l'édit, le papier monnaie serait aussitôt discrédité, et au milieu des besoins immenses qu'on nous pressent dans la circonstance présente, nous manquerions de tout.

L'article que je viens de citer s'exprime ainsi : « Lorsque les porteurs des dits papiers voudront les convertir en lettres de change sur France, ils s'adresseront à l'intendant, ou à celui qui le représentera, lequel sera tenu de leur faire expédier une ou plusieurs lettres de change sur les dits trésoriers généraux des Colonies à Paris pour une somme égale à celle du montant des billets de monnaie qui auront été remis. »

Ces colonies n'ayant aujourd'hui d'autre monnaie que du papier, il est de la plus grande importance d'en maintenir le crédit, en me conformant à l'article ci-dessus. La moindre difficulté, les plus petits retards ébranleraient la confiance, et la confiance seule donne valeur à un papier, qui étant la monnaie unique de ces colonies, est en même temps l'âme de leur agriculture et de leur commerce.

Vous sentez parfaitement, Monseigneur, que vingt bâtiments au-moins appartenant au Roi sont actuellement dans cette île, que je suis obligé de faire mouvoir sans cesse pour aller nous chercher des provisions de toute espèce, occasionnent des frais immenses qui n'ont pas été prévus dans l'état de nos dépenses. Presque tous ces bâtiments sont arrivés ici avec des besoins, au lieu de nous apporter des provisions pour soulager ceux de la colonie. Tous ont besoin ou de mâture, ou de radoub, ou de voiles, ou de cordages et d'agrès de toute espèce. Nous ne pouvons nous procurer de tous ces objets que par la voie du commerce particulier qui, dans ce moment, profite du peu de concours des armateurs nationaux pour vendre à des prix exagérés le peu qu'il a apporté dans l'île.

Le nombre des troupes étant presque triple de celui où il était par nos états de dépense, cette augmentation de consommateurs qui n'a pas été accompagnée de celle de nos approvisionnements, multiplie encore nos dépenses.

La cherté des vivres du cru de la colonie, augmentée par celle des denrées et marchandises de la métropole, autant que par le nombre des consommateurs, est encore une des causes de l'augmentation de nos dépenses.

D'après ces réflexions j'espère, Monseigneur, que vous serez moins alarmé par la quantité considérable de lettres de change qui arriveront en France sur le navire *le Duc de Praslin*. Ce bâtiment emporte toutes les lettres de change tirées dans les deux îles pendant les mois de mai, juin, juillet et août, parce que depuis le départ du *Triton*, parti à la fin d'avril dernier, *le Praslin* est le premier bâtiment expédié d'ici pour la France.

Aussitôt que, par le rappel des vaisseaux et des troupes qui nous consomment ici, notre état des dépenses aura été mis sur le pied où il doit être pendant la paix, j'ose vous assurer, Monseigneur, que

je serai de la plus grande exactitude à ne tirer des lettres de change qu'en raison de la dépense ordonnée.

Je ne dois pas néanmoins vous dissimuler que la nécessité de tirer tous les mois des lettres de change est ce qui me peine et m'embarrasse le plus dans mon administration. Cette nécessité est fâcheuse à tous égards. Quelques précautions que je puisse prendre, je ne vois pas de moyens de m'assurer qu'il entre effectivement chaque mois à la Caisse, des papiers monnaie pour le montant des lettres de change que j'ordonne de tirer. Je vois au contraire que la rentrée et la sortie de ce papier monnaie forme à la Caisse du Roi un chaos où il est impossible de voir clair. Je vois que malgré moi, une quantité plus ou moins grande des lettres de change dépend uniquement du commis des trésoriers généraux qui seul peut avoir la clef de ce dédale. Je vois que ce commis peut, malgré toutes les inspections gagner annuellement cent mille écus, et même un million s'il le veut, sans faire aucune avance de fonds, et sans que je puisse m'en apercevoir. Il peut sous des noms empruntés faire demander des lettres de change, les adresser à ses correspondants à Paris, en faire revenir la valeur en piastres, vendre ces piastres en billets, y gagner au-moins 60 et 70 pour cent après avoir remis à sa caisse des fonds en billets qu'il eut dû remettre avant de tirer les lettres de change.

Je n'ai, Monseigneur, aucune raison de soupçonner la fidélité du commis de messieurs les trésoriers généraux, mais un établissement qui donne à celui qui manie la caisse une si grande facilité de faire promptement une fortune considérable, est un établissement bien dangereux, dont les opérations sont difficiles à diriger, et qui ne peut qu'embarrasser infiniment un administrateur économe.

L'administration de ces îles serait peut-être la chose du monde la plus facile et où l'économie pourrait être sévèrement observée, si tous les paiements pouvaient se faire en argent, et qu'il ne fut question ni de papier, ni de lettres de change. Je suis persuadé que le Roi y gagnerait au-moins un tiers des dépenses. Les progrès de la colonie seraient bien plus rapides parce que la culture alors serait un meilleur métier que l'agiotage. Ces réflexions me mèneraient trop loin.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France

Ce 31 août 1771

* * *